

L'association « entso-e » à la croisée des chemins entre dogmatisme et pragmatisme

Au moment où je quitte la présidence de l'association professionnelle pan-européenne des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (*European Network of Transmission System Operators of Electricity*) après un mandat de quatre années, je souhaite partager avec vous le regard que je porte sur cette institution.

Quelques mots pour la décrire tout d'abord. Son principe est de réunir dans une association à but non lucratif, les gestionnaires des réseaux de transport interconnectés sur un périmètre pan-européen. Je choisis ce terme pour bien différencier son périmètre de définitions politiques.

L'« entso-e » est l'héritage d'une histoire de coopération entre les opérateurs des systèmes électriques. Avant même les évolutions vers l'organisation actuelle, les opérateurs intégrés production/ transport/ distribution/fourniture ont décelé l'intérêt de partager les ressources par-delà les frontières. Cela a conduit, dès la fin du 19^{ème} siècle, à construire des interconnexions, et à se doter d'une instance pour le bon fonctionnement de ces interconnexions. C'est ainsi qu'ont vu le jour plusieurs associations régionales (Europe centrale, Grande Bretagne, pays nordiques, pays baltes etc.)

La volonté politique de la Commission européenne d'une harmonisation à la maille de l'Union européenne, a conduit à la fusion de ces associations pour faire naître l'association « entso-e » en 2009.

Aujourd'hui le périmètre ne peut plus être défini que par le critère des interconnexions. Tout d'abord, les opérateurs anglais et écossais ont quitté l'association sur demande de leur gouvernement après le Brexit, alors même que les projets de renforcement de l'interconnexion de la Grande-Bretagne avec le continent sont toujours d'actualité. Les dissensions dans les Balkans se traduisent par l'absence du Kosovo, mais également au Sud avec la non-prise en compte de l'interconnexion Espagne-Maroc. Potentiellement, la 'boucle méditerranéenne' n'est pas prise en compte, d'où une coopération technique avec MedTSO l'association des opérateurs riverains de la Méditerranée.

A contrario l'« entso-e » comprend des pays non encore interconnectés (figure 1) :

- Les trois pays baltes, avec un projet en cours de connexion qui fera suite à la déconnexion du réseau russe, prévue en 2025.
- Les îles : Chypre et l'Islande, pour la première un projet de liaison sous-marine depuis la Grèce en l'occurrence la Crète est également en cours.
- L'opérateur nord-irlandais SONI qui bien que « brexité » a été autorisé à maintenir son adhésion compte tenu du très fort degré d'intégration avec l'opérateur irlandais EirGrid dans la gestion du réseau de l'île.



Hervé Laffaye, Président d'entso-e de juin 2019 à juillet 2023

D'un point de vue politique, la Commission européenne souhaite une prééminence voire une exclusivité aux pays membres. Comment comprendre la demande d'exclure d'entso-e la Suisse et son opérateur SwissGrid alors-même que le cœur du réseau interconnecté (et son origine) est justement la Suisse et qu'y résident des ressources essentielles pour apporter aux opérateurs les moyens d'équilibrer le réseau en sécurité ?

« entso-e » est avant tout une association d'opérateurs et pas un énième « think tank » producteur de « position papers ». Ce sont des opérateurs qui

font et qui mettent en œuvre. Une des preuves magistrales de cette capacité a été donnée avec l'interconnexion accélérée de l'Ukraine et de la Moldavie au système européen, ce qui a permis une synchronisation dans des délais records, exploit à la fois technique mais également un exemple de courage collectif pour affronter les réticences politiques parfois exprimées à demi mots par certains.

Mon souhait le plus cher est que le cercle des adhésions s'élargisse en intégrant la Turquie, l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, et même Israël en anticipation des projets d'interconnexion Grèce-Chypre-Israël. Mais cet élargissement ne pourra pas se faire sans transparence vis-à-vis des pouvoirs publics et des parties prenantes du secteur énergétique.

Cette transparence et tout simplement le respect du droit conduisent à ce que dans cette association certaines décisions réglementaires ou législatives ne soient prises uniquement que par les pays concernés par ladite législation. Ceci n'empêche en rien que leur élaboration soit effectuée avec un partage de tous puisque le plus souvent les effets physiques débordent du périmètre légal. Enfin le partage élargi de bonnes pratiques et d'innovations améliore la qualité des productions de l'association et des retours des consultations publiques.

Les enjeux sont tels qu'il faut souhaiter que le pragmatisme l'emporte sur des considérations dogmatiques qui freinent le progrès. ■



Figure 1 : Carte entso-e : 35 pays membres, 2 pays observateurs (Turquie, Ukraine).